

Compte-rendu du conseil d'administration du jeudi 25 novembre 2021

25 membres sur 29 sont présents. Le Quorum est atteint. Monsieur DOUAY, Principal du collège et Président du CA ouvre la séance à 17h20

Monsieur DOUAY se présente aux membres du CA et propose un tour de table.

Madame BETTE est nommée secrétaire de Séance.

I. Installation du CA et des instances de l'établissement.

A. Rôle des instances.

Monsieur DOUAY présente le rôle des différentes instances à installer.

1. Le conseil d'administration.

Le Conseil d'administration fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les EPLE. Essentiellement :

- L'emploi des dotations globales horaires (DGH) et de la mise en œuvre dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires ;
- L'organisation du temps scolaire ;
- L'adoption du règlement intérieur ;
- L'adoption du projet d'établissement ;
- L'adoption du budget et du compte financier de l'établissement.

Monsieur DOUAY informe que la commission permanente n'est plus obligatoire. Aucune question examinée en CA n'est donc soumise à l'instruction préalable de cette commission.

Le CA doit se positionner chaque année sur la création d'une commission permanente lors de la 1ère réunion qui suit son renouvellement.

Monsieur DOUAY propose que le collège ne constitue pas de commission permanente pour l'année scolaire 2021/2022 mais s'engage à présenter une DGH équilibrée ayant recueilli l'avis favorable du conseil pédagogique et à réunir les représentants de parents d'élèves en amont du CA qui se positionnera sur la DGH pour leur expliquer la manière dont elle a été construite.

Les représentants des personnels enseignants proposent que des enseignants soient présents lors de la présentation de la DGH aux représentants de parents d'élèves. Monsieur DOUAY valide cette proposition.

Mme MERLEY et Mme BAILLY précisent que la DGH avait déjà fait l'objet d'une présentation en amont l'an passé et que cette présentation leur avait été bénéfique.

24 votes POUR. 1 ABSTENTION

Le collège ne crée pas de commission permanente.

2. Le conseil de discipline.

Le conseil de discipline de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

3. La commission éducative.

La commission examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté. Sa composition est fixée en CA et inscrite au règlement intérieur.

La commission ne sanctionne pas le comportement de l'élève. Elle recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation, comme par exemple la mise en place d'une mesure de responsabilisation. Elle cherche ainsi à amener l'élève à s'interroger sur sa conduite et sur les conséquences de ses actes.

4. LE CESC

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance de réflexion qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

5. CHSCT

Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

B. Installation des instances.

Le tableau en ANNEXE est adopté à l'unanimité.

M. DOUAY déclare le nouveau CA et les instances installés.

II. Adoption de l'ordre du jour.

Monsieur DOUAY présente le projet d'ordre du jour et demande aux membres du CA de se positionner pour adoption.

25 votes POUR. L'ordre du jour est adopté.

III. Adoption du CR du précédent CA.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'adoption du CR du précédent CA qui a eu lieu le 23 septembre 2021. Il précise qu'il a été rédigé par la direction.

19 votes POUR. 6 ABSTENTIONS. Le compte-rendu du précédent CA est adopté.

IV. Adoption du budget prévisionnel 2022.

Avant de donner la parole à Madame BETTE, adjointe gestionnaire, Monsieur DOUAY précise aux administrateurs quelques grands principes :

- le principe d'annualité : l'année budgétaire et l'exercice comptable commencent le 1er janvier et s'achèvent le 31 décembre ;
- le principe d'unité : le budget englobe la totalité des charges et des produits de l'établissement ;
- le principe de spécialité : les crédits ouverts au budget d'un exercice à chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services (3 services globaux : service Activité Pédagogique – Administration et Logistique – Vie de l'élève – et 2 services spéciaux : Service Restauration Hébergement – Service Bourse Nationale) ;
- le principe d'équilibre : tout budget doit être présenté en équilibre. Lorsque la dotation globale de fonctionnement ne permet pas de l'atteindre, le recours au fonds de roulement de l'établissement est nécessaire ;
- le principe de la sincérité : les recettes et les dépenses de l'établissement doivent être évaluées de façon sincère, c'est à dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictives.

Il précise également que les administrateurs se prononceront sur le volume global du service, la gestion des domaines et des activités relevant de la compétence de l'ordonnateur (DO).

Monsieur DOUAY précise finalement qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et des Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pourront être opérées au cours de l'année civile à venir.

Madame BETTE prend la parole pour présenter le budget (cf PJ)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022 allouée par le Conseil Départemental de la Somme est de 27266.00 €. Elle est en baisse de 2936 euros par rapport à celle de 2021.

Cette DGF est affectée pour 23674.22 euros au service ALO et pour 3591.78 € au service AP.

Une contribution entre service s'effectue du service SRH vers le service ALO pour la prise en compte des dépenses d'énergie faites par les activités du SRH et supportées par le service ALO. Cette contribution est fixée à 13% maximum des recettes du SRH. Décision a été prise de réduire ce taux à 11% afin d'augmenter le montant des dépenses liées à l'achat des denrées. Cette contribution s'élève à 8174.78 €.

Madame BETTE précise que des économies pourraient être réalisées sur des postes coûteux du service ALO tels que les dépenses d'affranchissement, d'achat de papier, de cartouches et toners.

Mme BETTE rappelle qu'outre la DGF, le Conseil Départemental de la Somme subventionne l'achat de "petits équipements pédagogiques" à hauteur de 2050 euros et l'achat de matériaux pour des "travaux urgents et inopinés" à hauteur de 1400 euros.

Mme BETTE remercie Mme COELHO pour la subvention de 300 euros qui sera attribuée par le FSE pour le CVC (au service VE).

Il est précisé que dans la section "investissement", par le biais du service OPC (opérations en capital), apparaît l'achat d'un système d'audio-guides (2 malles de 30 appareils) qui sera entièrement financé par une subvention du SISCO.

Le budget ainsi établi présente un déficit de 7705.32 euros (hors amortissements figurant au service ALO en dépenses et en recettes) ; cette somme représente le prélèvement sur fonds de réserve nécessaire à l'équilibre du budget.

Monsieur LE BRAS prend la parole et s'interroge sur le fait que le budget présenté soit déséquilibré.

Madame BETTE répond que le budget est équilibré mais qu'il fait appel à un prélèvement sur fonds de réserve.

Madame DELATTRE demande pourquoi la DGF pour les activités ne s'élève qu'à 466.68 euros.

Madame BETTE répond que la dotation est globale (AP+ALO) et que le prélèvement aurait pu se faire aussi bien pour absorber les dépenses de l'AP que de l'ALO.

Mesdames DELATTRE et CROCHET font remonter qu'il n'est pas normal de devoir prélever sur des fonds de réserve pour que l'établissement puisse fonctionner administrativement et pédagogiquement.

Madame BETTE répond que ce prélèvement est en partie dû à la baisse de la DGF de 2936 euros.

Madame CARON DECROIX précise que le conseil départemental a financé d'autres projets comme l'achat d'ordinateur pour les populations les plus fragiles. Elle ajoute que le conseil départemental a financé de nombreux travaux pour le collège Jean Moulin l'an passé.

Les représentants des personnels enseignants souhaitent faire remonter leur mécontentement et s'inquiètent de cette baisse conséquente.

Monsieur DOUAY les invite tout de même à approuver le budget 2022 pour ne pas mettre le fonctionnement du collège en difficulté.

Monsieur DOUAY vérifie qu'il n'y ait plus de question concernant la lecture du budget et invite les membres du CA à se positionner pour adoption.

24 votes POUR. 1 vote CONTRE. Le budget prévisionnel 2022 est adopté.

V. Contrats et convention.

1. Ramassage des ordures ménagères.

Monsieur DOUAY demande l'accord pour signer un contrat avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot relatif au ramassage des ordures ménagères 2021. Ce contrat d'une durée d'un an s'élève à 4305,72 euros. Une nette augmentation (environ 300%) est à constater. Elle est liée à l'augmentation des volumes pris en charge (changement de containers).

Monsieur DOUAY précise qu'une facturation à la levée sera mise en place à compter du 1er janvier 2022.

25 votes POUR.

Madame DELATTRE demande à ce que des poubelles soient installées dans les salles de classe pour permettre un meilleur tri.

Monsieur DOUAY répond qu'un travail global est à faire en établissement. Madame BETTE précise qu'une formation par une chargée de mission « environnement-déchets » de la Communauté de Commune va être organisée.

2. Accès au service PayZen.

Monsieur DOUAY demande l'accord des membres du CA pour signer un contrat avec la société LYRA-NETWORK relatif à l'accès au service PAYZEN permettant aux familles de payer les frais de restauration (et les voyages) par carte bancaire via l'ENT. Il précise que ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable au maximum 3 fois s'élève à 358,56 euros.

25 votes POUR.

VI. DBM.

Monsieur DOUAY expose qu'un prélèvement sur fond de roulement et qu'un virement du service AP vers ALO sont nécessaires pour combler les dépenses relatives aux travaux (peintures) et à la sous-estimation de la consommation de papier et celle des dépenses téléphoniques.

Monsieur DOUAY propose :

- Un virement de 6665,34 euros de l'AP vers l'ALO dont 3743 euros qui avaient été estimés pour les voyages scolaires

25 votes POUR

- Un prélèvement sur fond de roulement vers le service ALO à hauteur de 1976.17 euros.

Monsieur DOUAY présente une DBM pour information. Les recettes du SRH relatives à la demi- pension estimées par M.ANDOU à 94803 € sont réévaluées à 80495.80 €. Cette réévaluation entraîne une baisse des crédits disponibles pour l'achat des denrées de 14307,20 euros.

VII. Délégation du CA au chef d'établissement.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de lui donner une délégation pour la signature de convention, de marchés et de contrats dans la limite des crédits ouverts d'une part et des dispositions fixées à l'article 27 du Code des marchés publics. Il précise que les contrats, conventions et marchés signés sans l'accord du CA ne peuvent excéder la durée d'un an.

Il explique qu'en l'absence de cette délégation, le conseil d'administration doit siéger en permanence pour accepter toute convention ce qui empêchera parfois la possibilité de travailler avec certains partenaires tant que le CA n'a pas siégé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner.

25 votes POUR. Monsieur DOUAY obtient une délégation du conseil pour la signature de contrats et conventions dans la limite fixée à l'article 28 du CMP.

Monsieur DOUAY précise que ce vote devra avoir lieu lors de l'installation du prochain CA ou dès septembre s'il n'est plus en poste l'an prochain.

VIII. Forfait mobilité durable.

Monsieur DOUAY explique qu'un arrêté du 9 mai 2020 met en application le décret 2020-543 qui prévoit le versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique d'Etat. Il explique que cette prime d'un montant annuel fixé à 100 euros pour 2020, portée à 200 euros à compter de 2021 concerne également les agents contractuels recrutés et payés par l'EPL (AED, AESH, contractuels...).

Le versement de ce bénéfice est soumis au vote par délibération du conseil d'administration.

Monsieur DOUAY demande donc au CA de se positionner sur le principe d'attribution du forfait mobilités durables aux agents concernés.

25 votes POUR

Le principe d'attribution du « forfait mobilités durables » est adopté.

IX. Adoption du PPMS.

Monsieur DOUAY informe qu'un exercice sécurité-incendie a eu lieu le 30 septembre 2021.

Il précise que l'évacuation s'est déroulée dans une durée trop longue. L'exercice d'évacuation a été déclenché à 9h30. Les bâtiments ont été évacués en 2 minutes et 36

Monsieur DOUAY précise que la mise en place d'un sens de circulation liée à la crise covid-19 a engendré des bousculades et des confusions. Les élèves et leurs professeurs n'ont pas choisi le chemin le plus court : en cas d'incendie, c'est bien les sorties de secours les plus proches qui devront être utilisées.

Monsieur DOUAY ajoute que les portes coupe-feu de l'étage ne se sont pas fermées. Le signal d'alerte ne devra plus être déclenché depuis la loge mais depuis un des boutons poussoirs pour vérifier que le système de porte coupe-feu ne soit pas défaillant.

Monsieur DOUAY informe qu'un exercice PPMS attentat-intrusion a eu lieu le lundi 22 septembre 2021. Le bilan de cet exercice n'a pas encore été effectué mais des remontées ont déjà été faites : le volume sonore de l'alerte PPMS-attentat n'est pas assez fort voir inaudible en cuisine et au niveau de l'atelier de l'agent de maintenance. Des haut-parleurs sont à ajouter.

Madame CARON-DECROIX précise que les représentants du groupe Contact ont fait des remontées sur cette anomalie et que le conseil départemental va se saisir de cette problématique. Elle précise que la sécurité des élèves et des personnels est la priorité du conseil départemental.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner pour adopter le PPMS « risques majeurs ». Il précise qu'aucun changement n'a été effectué (changement de gestionnaire et changement de date uniquement).

25 votes POUR.

Le PPMS « risques majeurs » est adopté.

X. Ventilation des IMP.

Monsieur DOUAY rappelle la ventilation des IMP présentée lors du dernier CA.

- Coordination EPS : 0.5 IMP attribuée à Monsieur WACQUET / 0.5 IMP attribuée à Monsieur CORDIER
- Cabinet Histoire/Géographie : 0.5 IMP à Madame CROCHET
- Technologie : 1 IMP à Monsieur REMY
- Devoir faits : 0.5 IMP à Madame VASSEUR
- Référent culturel : 0.25 IMP à Madame VILLETARD
- Référent numérique : 1 IMP à Monsieur HUBERT

Monsieur DOUAY précise que l'attribution de ces IMP est une compétence facultative du CA qui se positionne pour avis.

Monsieur DOUAY souhaite recueillir l'avis du CA pour l'attribution de nouvelles IMP :

- Référent culturel : 0.25 IMP à Madame COELHO
- Référent coordonnateur PIAL : 1 IMP à Monsieur DEHAY
- Référent Education au développement durable : 0.5 IMP à Mme DELAMAERE
- Référent PSC1 : 0.5 IMP à M. CORDIER

25 votes POUR

XI. Voyage en Italie.

Date(s) prévisionnelle(s) : du 29 mai au 4 juin 2022 Durée : 7 jours, 6 nuits
Professeur référent : M. Rémy
Niveau(x) concerné(s) : 5ème
Élève : 48
Accompagnateurs : 4

Monsieur DOUAY précise que ce voyage permet de travailler les éléments de programmes en faisant des liens interdisciplinaires entre les mathématiques, l'histoire, la technologie et les sciences physiques. Il rappelle qu'un accord de principe a été voté lors du CA du 5 juillet 2021.

Budget :

Dépenses : hébergement + transport+ visites : 25502.36 euros
Subvention FSE : 1104 euros (23 euros/élève)
Subvention SISCO : 16435,20 euros (342,40 euros/élève)
Participation EPLE : 1963,16 euros
Participation des familles 6000 euros (125 euros/élève)

Monsieur DOUAY demande l'adoption du budget dans sa globalité par les membres du CA qui fixe la participation des familles à 125 euros/élèves.

Madame CARON DECROIX précise qu'elle émet des réserves quant à l'octroie de l'ensemble des dons annoncé par le Principal.

24 POUR. 1 ABSTENTION.

Monsieur DOUAY demande l'accord du CA pour signer un contrat avec l'organisme SELF VOYAGES SCOLTOURS s'élevant à 25502,36 euros.

25 POUR.

XII. Voyage au Futuroscope.

Date(s) prévisionnelle(s) : juin 2022 Durée : 2 jours, 1 nuit
Professeur référent : Mme EICHELBERGER
Niveau(x) concerné(s) : ULIS : 5e, 4e et 3e
Élève : 17
Accompagnateurs : 3

Monsieur DOUAY précise que ce voyage, qui a recueilli un accord de principe lors du CA du 5 juillet 2021, a pour objectifs de :

- gagner en autonomie,
- devenir un citoyen responsable (respect de l'environnement et des autres),
- apprendre à vivre ensemble

Budget :

Dépenses : hébergement + transport+ visites : 3452.69 euros

Subvention SISCO : 833 euros (49 euros/élève)

Subvention PEEP : 1600 euros

Subvention FCPE : 160 euros

Participation EPLE : 519,69 euros

Participation des familles 340 euros (20 euros/élève)

Monsieur DOUAY demande l'adoption du budget par les membres du CA qui fixe la participation des familles à 20 euros/élèves.

24 POUR. 1 ABSTENTION

Monsieur DOUAY demande l'accord du CA pour signer un contrat avec le Futuroscope s'élevant à 1537,49 euros (parc + hébergement).

25 POUR.

Madame COELHO précise que le FSE financera une sortie préliminaire à ce séjour.

XIII. Information diverses

1. Partage d'indicateurs.

a. Résultats aux examens (Session 2021) :

Monsieur DOUAY rappelle les résultats aux examens et félicite ses équipes :

-100 % d'élèves admis au DNB série générale, 80% de mention, 38% de mention TB.

Monsieur DOUAY précise que seuls 2 collèges du département ont fait 100% de réussite au DNB série générale (91,3% pour le département) et que ce résultat est d'autant plus honorable compte-tenu des difficultés sociales des élèves qui sont scolarisés dans l'établissement.

- 21/22 ont obtenu leur DNB en série professionnel.

- 9/10 ont obtenu leur CFG

Madame CARON DECROIX félicite les élèves et l'ensemble des personnels pour cette réussite.

b. Orientation post 3ème :

Monsieur DOUAY rappelle que 100% des élèves ont été affecté sur leur 1er vœu en fin de 3ème.

Il précise que 53.6% des élèves ont été orientés en 2nd GT (63,1% au niveau du département) et qu'un travail reste à effectuer autour de la mobilité et de l'ambition de nos élèves conformément au projet d'établissement.

c. Prévisions d'effectifs :

Hors SEGPA, 72 élèves sont attendus l'an prochain sur nos 84 élèves de secteur. Les élèves s'orientant vers le privé, un EPLE public hors département ou projetant de faire une demande pour «fratrie», ont été retirés.

Parmi ces 72 élèves, 8 envisagent de faire une demande de dérogation vers PMC pour convenances personnelles.

2. PAC 80.

Monsieur DOUAY informe que l'ensemble des 8 projets présentés dans le cadre du PAC 80 a reçu un avis favorable de la commission :

- Le projet "PAC80 Niveau 1 : Le théâtre", coordonné par Mme Nathalie EICHELBERGER
- Le projet "PAC80 Niveau 1 : Ballade sur les traces de la Grande Guerre", coordonné par M. André LE BRAS
- Le projet "PAC80 Niveau 1 : Musée de Picardie : entre art et archéologie", coordonné par Mme Sandrine CROCHET
- Le projet "PAC80 Niveau 1 : L'Homme et son environnement depuis la Préhistoire ", coordonné par Mme Agnès DELATTRE
- Le projet " PAC80 Niveau 1 : Lens ou la renaissance d'un lieu marqué l'exploitation minière", coordonné par Mme Céline FRAGMAN
- Le projet "PAC80 Niveau 1 : Du monde gaulois au monde gallo-romain", coordonné par Mme Stéphanie COELHO
- Le projet "PAC80 Niveau 1 : Voyage dans le monde de Jules Verne", coordonné par Mme Stéphanie COELHO
- Le projet "PAC80 Niveau 1 : Festival "Ciné Allemand pour les jeunes» (partenariats avec le Goethe-Institut de Lille)", coordonné par Mme Elodie LEBOYER

3. Projet « Parcours Avenir et Réussite »

Monsieur DOUAY présente aux membres du CA un projet de lutte contre le décrochage scolaire co-organisé avec le collège Pierre et Marie Curie d'Albert.

Les objectifs du projet sont de :

- Eviter le décrochage scolaire en 3ème et post 3ème,
- Accompagner l'élève dans la persévérance scolaire, la prise de confiance, la cohésion de groupe et le choix d'une orientation choisie et source de réussite après la 3ème,
- Développer la prise d'initiative et l'engagement auprès d'élèves en perte de motivation,
- Travailler de manière collective entre les deux collèges, mutualiser nos ressources et nos idées,
- Travailler et innover en réseau « LP+LPA+Professionnels+Partenaires »,

- Favoriser la co-éducation avec des familles éloignées de notre système éducatif.

Monsieur DOUAY précise que le projet concernera 14 élèves de 3ème qui seront sortis de classe une ½ journée par semaine (7 de PMC / 7 de Jean Moulin)

La mise en œuvre du projet s'étalera sur 15 semaines entre le 3 janvier et le 27 mai 2022.

4. Journée de découverte des filières professionnelles.

Monsieur DOUAY informe les membres du CA que les collèges Jean Moulin et Pierre et Marie Curie d'Albert s'associent à nouveau cette année pour offrir à leurs élèves de 3ème la possibilité de rencontrer des personnels exerçant dans les lycées professionnels de notre secteur (Albert, Péronne, Doullens, Amiens).

Cette journée de découverte des filières professionnelles aura lieu le jeudi 3 mars 2021 de 11h00 à 15h00 au collège Jean Moulin.

Monsieur DOUAY précise que nous accueillerons cette année les élèves de 3ème du collège de Bray sur Somme dans un souci de collaboration avec cet établissement isolé.

5. Visite de la CHSCT départementale

Monsieur DOUAY informe que le CHSCTD, sollicité par une partie de la communauté scolaire en 2017 et qui a pour mission de suivre et de favoriser les conditions de travail des personnels en établissement, s'est rendue au collège le 9 novembre 2021 pour échanger avec les personnels enseignants, les personnels d'éducation et les personnels ATTS.

Ces entretiens se sont finalisés par un entretien d'une heure avec le Principal. Un sentiment d'apaisement et de confiance retrouvée par la quasi-totalité des personnels ressort des échanges de cette journée. Monsieur DOUAY remercie ainsi l'ensemble des personnels pour la teneur de leur propos et leur reconnaissance vis-à-vis du travail et des actions qu'il a effectué depuis son arrivée.

6. Acoustique du hall.

Par mail daté du 9 juillet 2021, Monsieur DUMONT, directeur du conseil départemental a informé le Principal que ses services reviendraient vers lui pour lui exposer l'étude réalisée par la société BET INSONOR afin de décider du procédé à retenir.

Lors du dialogue de gestion qui s'est tenu le 11 octobre 2021, Monsieur DOUAY et Mme BETTE sont revenus sur le problème. Éric ROUECHE (service maintenance) a précisé que des travaux seront réalisés pour insonoriser le hall. Ces travaux seront probablement réalisés par les équipes techniques départementales. Une confirmation doit être faite auprès de Monsieur SAC ÉPÉE.

Un mail de relance auprès de Monsieur ROUECHE a été envoyé par le principal le 13 novembre 2021. Monsieur ROUECHE a répondu que l'opération sera gérée en interne par les équipes ETD lors de l'année 2022 suivant les prescriptions de l'étude acoustique.

La CHSCT départementale a été informé de ce problème persistant qui devrait figurer dans leur compte-rendu.

7. Commission menu.

Monsieur DOUAY rappelle qu'une commission menu s'est tenue le jeudi 18 novembre 2021 et que les retours faits par les élèves sont très positifs tant sur la qualité des aliments, que sur la diversité des plats proposés et sur l'amélioration de l'accueil qui leur est fait lorsqu'ils se présentent à la restauration scolaire.

Monsieur DOUAY remercie Monsieur DELAHAYE pour la qualité de son travail au nom de l'ensemble de la communauté scolaire.

8. Calendrier de Noël des parents d'élèves.

Mme BAILLY présente le calendrier qui a été réalisé par les représentants de la FCPE et qui sera vendu lors du marché de Noël. Elle précise que le coût d'un calendrier est de 3,52 euros.

Après échange avec les représentants des enseignants, Mme MERLEY et Mme BAILLY envisagent de fixer le prix de vente à 6 euros.

9. Calendrier prévisionnel.

Monsieur DOUAY rappelle quelques dates importantes pour la période à venir :

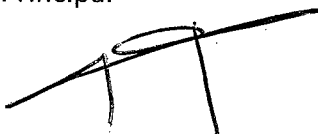
- Formation de représentants de parents en conseil de classe animée par le Principal vendredi 26 novembre à 14h.
- Conseil pédagogique le 29 novembre 2021 dans lequel sera abordé la répartition du budget par discipline et un remaniement relatif aux réunions parents-professeurs pour l'année scolaire à venir.
- Réunion d'information le vendredi 3 novembre relatif à la présentation du LEGT et de la transformation de la voie professionnelle en lien avec le collège PMC.
- Le marché de Noël le vendredi 10 décembre 2021.

XIV. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Monsieur DOUAY remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 19h20

Cyril DOUAY
Principal



Nathalie BETTE
Secrétaire de Séance

